

Servigny le 5<sup>ème</sup> 9<sup>ème</sup> - 1884

Monsieur le maire de  
la commune de Burgy,

Il ne faut pas augmenter la hauteur  
des planches qui sont suffisamment  
hautes. Cette augmentation nous  
donnerait, de ce côté, une assez forte  
dépense supplémentaire que nous  
ne pouvons pas faire.

L'inscription de la maini peut  
parfaitement se placer au dessus du  
glain dans l'appui de la fenêtre du  
1<sup>er</sup> étage comme suit sans rien  
changer

